

Délibération n°2026-038

Réunion du Conseil municipal du mardi 28 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 26

Représentés : 01

Présents : Messieurs et mesdames Véronique CHABRAN, Laurent MARCHESI, Julie DUMANOIR, Bruno CAGNART, Isabelle QUENOUILLE, Mickaël PREVOST, Elise VUILLAMY, Céline HECKMANN, Philippe CHANDOR, Annette MARTIN, Eric LEBAS, Benoît MERCIER, Laure SECHON, Charlotte GAY, Bélanda LERICHE, Alain MARTIN, Nathalie GAMELIN, Olivier MASCRÉ, Benjamin AUBRY, Guillemette GARRY, Sylvie LAROCHE, Pierre-Alain HIRSCH, Claude HAMEL, Matthieu PLASSCHAERT, Marie-Pierre PADULAZZI, Larbi HACIANE

Absents excusés : Arnaud LE COGUIC procuration à Mickaël PREVOST

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Céline HECKMANN

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LUCIE AUBRAC

Le quorum constaté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21,

Vu l'article D421-1 du Code de l'éducation,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas procéder au vote par bulletin secret pour la désignation du représentant de la commune et de son suppléant auprès du conseil d'administration du collège Lucie AUBRAC,

A la majorité (24 votes POUR, 1 vote CONTRE, 2 ABSTENTIONS) :

- **DESIGNE** Philippe CHANDOR, représentant de de la commune auprès des conseils des écoles, Laurent MARCHESI son suppléant.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Céline HECKMANN



Le maire,

Véronique CHABRAN

A black ink signature of Véronique Chabran.

Transmis en Préfecture : 11 MAI 2026

Affichage : 11 MAI 2026